

RÉSULTATS PROCHAINS DU PROGRAMME NAVAL.

Les résultats du grand programme canadien de construction navale annoncé au commencement de l'année par l'hon. M. C. C. Ballantyne, ministre de la Marine et des Pêcheries, seront bientôt mis en évidence. Une déclaration autorisée par le ministre dit qu'avant la fin de l'année quatre navires d'acier, un de 3,750 tonnes, un de 4,300 tonnes et deux de 8,100 tonnes chacun, seront lancés. Quinze navires seront lancés du 1er janvier au 1er juin, pendant qu'au cours des six mois qui suivront on en lancera douze autres, soit un total de trente et un, représentant un capital de cinquante à soixante millions de dollars.

Les progrès rapides accomplis dans l'exécution du programme naval du gouvernement sont d'autant plus remarquables qu'on a eu à surmonter des difficultés inattendues. Il a fallu résoudre le problème de la main-d'œuvre. La disette de matériaux a été une source d'embarras constants. En outre, la plupart des chantiers canadiens étaient à exécuter les commandes de navires de la commission impériale des munitions pour le compte du gouvernement britannique. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a pris soin de ne pas entraver ces travaux. Il a ajourné l'exécution de son propre programme pour ne pas retarder la construction des bâtiments destinés au gouvernement britannique. On n'a pas utilisé un seul ber tant qu'il n'a pas eu disposé du travail qu'il avait à faire pour la commission impériale des munitions.

AIDE AU PLAN BRITANNIQUE.

A un autre point de vue important, la construction des navires britanniques a été facilitée aux dépens du programme canadien. Les disponibilités en acier n'étaient pas suffisantes pour suffire continuellement à la double demande. La mission de guerre canadienne a reçu instruction d'avoir à accorder la préférence à la commission impériale des munitions dans la réparation de l'acier, afin que les bâtiments pussent être terminés le plus tôt possible. A ce propos, il convient de rappeler que les navires construits par la commission impériale des munitions, tout en étant financés à même le crédit canadien, étaient destinés au gouvernement britannique, à l'enregistrement britannique et aux opérations dans toutes les parties du monde où on pourrait en avoir besoin.

La préférence qui leur était accordée ne s'inspirait donc d'aucun motif égoïste et ne tenait aucun compte du préjugé vulgaire exigeant que la construction des navires fût contrôlée par le gouvernement canadien et que les navires fussent mis au service du commerce canadien pendant la guerre et au retour de la paix.

COMPARAISON DES PRIX.

Une particularité consolante des progrès de la construction des navires canadiens se rencontre dans le coût de ces navires. Le prix de revient des bâtiments construits à l'entreprise est moins élevé que les prix payés par la commission impériale des munitions. Il est plus bas

LES DEVOIRS IMPORTANTS DE LA MISSION COMMERCIALE À LONDRES.

[Suite de la page 1.]

tie de nos produits agricoles d'exportation et d'articles manufacturés se fera par l'entremise des agences du gouvernement établies par le Royaume-Uni et d'autres nations alliées.

"Beaucoup de bureaux inter-alliés et de commissions ont été établis au cours des quatre dernières années à ces fins, et ils ont servi à contrôler et à transiger des opérations financières importantes, — la distribution des expéditions, les taux de transport et les prix de denrées importantes et en général à la distribution de la production industrielle, agricole et minérale du monde. Il est tout probable que plusieurs de ces commissions vont servir aux mêmes fins durant les années qui suivront immédiatement la conclusion de la paix.

CONDITIONS NOUVELLES.

"En vue des conditions nouvelles ainsi créées, le premier ministre est d'opinion qu'une commission économique devrait être établie à Londres, par l'entremise de laquelle le gouvernement et ses ministères pourront être tenus plus directement au courant des activités et des délibérations indiquées plus haut et où il pourra être représenté effectivement au besoin.

"Le premier ministre est aussi d'opinion qu'une telle commission pourrait rendre des services importants d'une manière générale en aidant à créer des débouchés aux produits agricoles et autres du Canada, pendant la période de reconstruction.

"Par conséquent, le premier ministre recommande qu'il plaise à Votre Excellence en conseil, sous l'autorisation de la loi des mesures de guerre, 1914, d'instituer une mission commerciale canadienne à Londres (désignée plus bas comme mission canadienne) sous la direction d'un fonctionnaire à être nommé et qui sera connu comme le président de la mission canadienne à Londres (désigné à l'avenir comme le président); et que les fonctions, pouvoirs et devoirs du président de la mission canadienne soient les suivants:

"(1) La mission canadienne se composera d'un président et de tels autres membres et avec de telles fonctions, qui pourront être nommés par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du président.

également que les prix payés aux Etats-Unis, bien que dans ce dernier pays les commandes aient été données quand les matériaux étaient à meilleur marché. Un point de comparaison nous est fourni dans le fait qu'en mai 1917 une entreprise fut accordée à la Canadian Vickers, Ltd, par la commission impériale des munitions à \$195 la tonne. En mars 1918, alors que le marché des matériaux était à la hausse, le ministre de la Marine et des Pêcheries donna à la même firme une commande à \$180 la tonne. Sur le littoral du Pacifique, les commandes ont été placées avec des avantages semblables quant aux prix.

Il est probable que l'activité de la construction maritime au Canada aura de lointaines conséquences. Elle assure au Canada une flotte de navires qui sont la propriété de

"(2) Le président aura le pouvoir de représenter le gouvernement et ses divers ministères et autres divisions administratives au cours des négociations et affaires d'un caractère économique spécial susmentionnées, qu'il sera nécessaire de transiger,

"(a) avec le gouvernement du Royaume-Uni, ses ministères ou autres divisions administratives; ou

"(b) avec les missions étrangères fonctionnant à Londres ou ailleurs en Europe; ou

"(c) avec les divers bureaux, commissions ou comités existants ou qui pourraient être organisés pour s'occuper de questions économiques; ou

"(d) avec aucun autre gouvernement, commission ou bureau selon que le président le croira désirable ou à propos.

ACTION CONCERTÉE AVEC LES BUREAUX ALLIÉS.

"(3) Le président ou d'autres membres de la mission canadienne auront le pouvoir de prendre part aux délibérations de tels bureaux inter-alliés, commissions ou comités et au titre qu'il aura été décidé de temps à autre après consultation, entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement du Canada.

"(4) Sur les questions importantes ressortissant directement de sa mission, le président pourra communiquer immédiatement avec le premier ministre; en ce qui concerne les questions de moindre importance ou de détails d'administration il se mettra en communication avec le chef du ministère ou de la division d'administration intéressée, soit directement ou par l'entremise d'un membre de la mission canadienne, en sa qualité de représentant du ministère ou de la division de l'administration.

"(5) Le président prêtera son concours et recherchera l'assistance du haut commissaire canadien à Londres aussi souvent qu'il sera nécessaire.

"(6) Le président aura droit à être renseigné au sujet de toutes les négociations et correspondances échangées entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement canadien sur les affaires économiques de la nature indiquée plus haut.

"(7) Le président peut se procurer l'accommodation et acheter le matériel nécessaire, employer le personnel et autres aides à tels taux de rémunération qui pourront être autorisés par le Gouverneur en conseil, et le président et les autres membres de la mission canadienne seront remboursés des dépenses encourues dans l'exercice des devoirs ci-haut mentionnés.

"(8) Ces dépenses et les dépenses en général de la mission canadienne seront portées au compte des appropriations de guerre.

"Le comité approuve la recommandation ci-dessus et la soumet pour approbation.

" RODOLPHE BOUDREAU,

" Greffier du Conseil privé."

l'Etat et qui, sous sa direction, seront employés pour les fins strictement canadiennes. Elle a aussi une portée considérable au point de vue du plan de reconstruction, non seulement en ce qu'elle intéresse les questions de commerce et de transport, mais aussi en ce qu'elle alimente une grande industrie qui procurera de l'emploi à des milliers d'hommes pendant la période critique qui suivra la fermeture des industries de guerre.

Faites votre provision de pommes de terre.

Le bureau des vivres du Canada demande que le consommateur fasse entrer sa provision de pommes de terre et de racines autant que possible avant les mauvais temps et avant que les difficultés de transport n'augmentent le travail de la distribution.

SITUATIONS DANS LE SERVICE CIVIL.

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de candidats capables de remplir les positions suivantes au service civil du Canada:

1. Un inspecteur de district des réserves forestières pour la province de Saskatchewan, au ministère de l'Intérieur, à un traitement initial de \$2,600 par année. Les candidats doivent avoir complété un cours universitaire à une école forestière, ou avoir eu de l'expérience et de l'entraînement dans l'industrie du bois équivalents à ce cours. Ils doivent avoir une connaissance de l'arpentage, du mesurage et de l'évaluation du bois, de la coupe du bois, des méthodes de protection contre le feu et de la reproduction des forêts. Ils doivent avoir eu trois ans d'expérience pratique dans l'administration relative aux forêts et la surveillance des travaux décrits ci-dessus.

2. Un examinateur de capitaines et pilotes au port d'Halifax, et surveillant examinateur de capitaines et pilotes pour la division de l'Est au ministère de la Marine, à un traitement initial de \$1,800 par année. Les candidats doivent être sujets britanniques de naissance et être détenteurs d'un certificat de capitaine au long cours, qualifiant pour tous genres de vaisseaux. Ils doivent être capables d'examiner les candidats aux certificats de capitaine, de pilote et de second pilote, et de préparer les questions posées aux examens. Avant qu'une personne puisse être nommée à cette position, il faut qu'elle passe un examen devant un bureau d'examineur.

3. Un inspecteur du gaz et de l'électricité pour le district de Victoria, C.-B., à un traitement initial de \$1,200 par année, avec allocation de \$150. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance fondamentale et pratique de l'électricité et être capables de faire l'épreuve des instruments en usage en électricité. Un examen de concours sera tenu au sujet de cette position et les aspirants seront mis au courant des conditions de l'épreuve. On peut obtenir les formules d'inscription du maître de poste à Victoria.

4. Un analyste au ministère du Commerce et de l'Industrie, à un traitement initial de \$1,300 par année. Les candidats doivent être gradués d'une université reconnue avec honneur en chimie. Ils doivent avoir eu au moins un an d'expérience dans le travail d'analyse depuis qu'ils ont gradué et de préférence dans l'analyse microscopique et chimique des produits alimentaires et des médicaments.

5. Un dessinateur dans les laboratoires des produits forestiers, à Montréal, au ministère de l'Intérieur, à un salaire de \$75 par mois. Les candidats doivent être habiles dans le dessin général.

6. Un aide dans les laboratoires des produits forestiers, à Montréal, au ministère de l'Intérieur, à un salaire de \$75 par mois. Les candidats doivent avoir eu de l'expérience dans le maintien des appareils de laboratoire et dans la solution des compositions chimiques. Préférence sera donnée aux candidats ayant eu de l'entraînement comme chimiste.

Les formules de demandes dûment remplies doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil pas plus tard que le 21 novembre. Les candidats de la Colombie-Britannique auront une semaine de plus. On peut obtenir ces formules du secrétaire de la Commission, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
W. FORAN,
Secrétaire.

Ottawa, 2 novembre 1918.

Deux nominations.

Le col. Hugh Clark, M.P., sous-secrétaire parlementaire pour le département des Affaires extérieures, a été nommé sous-secrétaire parlementaire pour le département de la Milice et de la Défense.

M. F. F. Keefer, M.P., (Port-Arthur et Kenora) a été nommé sous-secrétaire parlementaire pour les affaires extérieures.